

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR
du 10 janvier 2024 à 18h30

Ordre du jour :

- Décision modificative – budget principal
- Divers.

Madame Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 et le soumet à l’approbation des conseillers.

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU – Mme Andrée LOREAL – Mr Franck THOMAS – Mme Evelyne LOREAL – Mr Eric SAMZUN - Mr Gaël GIRARD – Mr Pierre-Yves LE GAL - Madame Hélène JUGEAU- Mr Eric DELANOE – Mme Marie LIEBENGUTH.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Marie-Christine de la HOGUE à Madame Andrée LOREAL.

Monsieur Stéphane SAMZUN à Monsieur Sébastien CHANCLU.

Absente excusée : Mme Valérie LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël GIRARD.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET PRINCIPAL – exercice 2023

Afin de pouvoir affecter les frais de scolarisation sur l’année 2023, il convient de passer la décision modificative suivante :

- Dépense de fonctionnement chapitre 011 compte 6042 Achat de prestations de services
- 15 000 €
- Dépense de fonctionnement chapitre 011 compte 60633 Fournitures de voirie
- 11 300 €
- Dépense de fonctionnement chapitre 65 compte 6558 Autres contributions obligatoires
+ 9 100 €
- Dépense de fonctionnement chapitre 65 compte 657341 Subventions de fonctionnement
– communes
+ 17 200 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide cette écriture comptable.

Fin de la séance à 18h50.

Le Maire
Annaïck HUCHET



Le secrétaire de séance
Gaël GIRARD

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Gaël Girard", written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official seal.